Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 14 mai 2019 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jacquelin Goyette, Jason Gauvin-Landry et Patrick Delisle.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, y assistait également.

Était absent : M. Denis Bouchard, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2019-05-82 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2019-05-83 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités
1.4.1 Nomination du Directeur Incendie M. Jonathan Fontaine

2019-05-84 **Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2019**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 137 041,04 $.

Adoptée

1.6 Dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 mars 2019 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

2019-05-85 **Remboursement de l'augmentation de taxes pour la rénovation à la Coopérative de solidarité d'alimentation de Rivière-à-Pierre**

Attendu la résolution 2008-12-443 Politique concernant les critères d'admissibilité à l'aide accordée par la municipalité en vue de favoriser la construction et la rénovation des immeubles non résidentiels qui a été adoptée conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de 854,16 $ à la Coopérative de solidarité d'alimentation de Rivière-à-Pierre pour compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation du 294, rue Principale. Cette somme couvre l'augmentation des taxes foncières pour la période entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Adoptée

2019-05-86 **Formation d'un comité de santé et sécurité**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De former un comité de santé et sécurité constitué de 2 élus et de 3 employés. Les membres du comité sont :

- Mme Andrée St-Laurent, maire
- Mme Danielle Ouellet, conseillère
- Mme Sylvie Dufresne, préposée à la réception
- M. Henri Landry, Responsable des travaux publics
- M. Jonathan Fontaine, Directeur du Service Incendie

Cette résolution abroge la résolution 2016-07-115.

Adoptée

2019-05-87 **Approbation du règlement d'emprunt de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au montant de 3 376 758,00 $**

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 $ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 $ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

Adoptée

2019-05-88 **Location d'un photocopieur**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De louer un photocopieur Canon IRC3535 chez Canon Canada Inc. Succursale de Québec au coût mensuel de 182,31 $ basé sur un terme de 66 mois pour l'équipement. Le coût fixe pour la durée du contrat par copie noir et blanc est de 0,0090 $ alors que celui pour copie couleur est de 0,07178 $. Ces coûts incluent la livraison, l'installation et la formation de même que les pièces, poudre et main d'œuvre pour le service.

D'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location du photocopieur avec Canon Canada Inc Succursale de Québec, représenté par Mme Bianca Durocher. La location débutera dès la signature du contrat.

Cette résolution abroge la résolution # 2019-04-67.

Adoptée

2. Sécurité publique

2019-05-89 **Mandat à un arpenteur-géomètre pour la détermination des cotes de crue pour la pose d'une borne sèche**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Élizabeth Génois, arpenteur-géomètre, pour la détermination des cotes de crue pour la pose d'une borne sèche. Ce mandat se fera au coût de 700 $, taxes en sus, tel que décrit dans son offre de service datée du 7 mai 2019. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations.

Adoptée

2019-05-90 **Inscription de la brigade au Festival des pompiers de Saint-Basile**

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'inscription de la brigade au Festival des pompiers de Saint-Basile qui aura lieu à l'été 2019 au coût de 200,00 $.

Adoptée

2019-05-91 **Autorisation de signature pour la refonte de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

CONSIDÉRANT QU'une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire qui y est annexée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet d'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 3 avril 2019 pour fin de commentaires;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet révisé au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 1er mai 2019 et qu'un consensus du conseil a été obtenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre a pris connaissance et est en accord avec la proposition de nouvelle version de l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre est avisé que l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf remplacera, à sa signature, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre accepte la proposition d'entente et manifeste à la MRC de Portneuf son intention de la mettre en application via cette résolution;

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2019-05-92 **Achat d'un radar pédagogique**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'un radar pédagogique (afficheur de vitesse) et accessoires chez Kalitec au coût de 4 985 $, transport et taxes en sus, tel que décrit sur la soumission # 37336 en date du 18 avril 2019. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2019.

Adoptée

2019-05-93 **Achat d'abat-poussière**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez Sel Warwick Inc. 70 sacs de chlorure de calcium au coût de 23,32 $ chacun pour un total de 1 632,40 $, taxes en sus.

Adoptée

2019-05-94 **Contrat pour l'entretien du gazon**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à la majorité des membres présents

De mandater Mme Isabelle Blanchet et son équipe pour l'entretien du gazon au coût de 40 $/heure, taxes en sus. Le contrat sera supervisé par le responsable des travaux publics.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

5. Loisirs et services à la collectivité

2019-05-95 **Commandite de 250 $ à la Société Canadienne du Cancer pour l'achat d'une lettre R sur le parcours de nuit du Relais pour la vie 2019**

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 250 $ à la Société Canadienne du Cancer pour l'achat d'une lettre R sur le parcours de nuit du Relais pour la vie 2019.

Adoptée

2019-05-96 **Soutien à l'équipe de football du Balbuzard**

Il est proposé par M. Jason Gauvin-Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser une somme de 100 $ en soutien à l'équipe de football du Balbuzard de l'école secondaire Louis-Jobin.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle Ouellet de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 19h57.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière adjointe